



Carte de résident et divorce : renseignements

Par Visiteur

Bonjour,

je me suis mariée en décembre 2002 et divorcée en novembre 2005. J'avais eu ma carte de résident en juin 2005;

Je viens de m'adresser à la préfecture de police pour un changement de nom sur ma carte.

Est-ce que je risque un retrait de ma carte?

Je suis salariée en France depuis 2002.

Bien cdt

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Il est vrai que le divorce intervenu avant 4 ans de mariage peut être une cause de retrait de la carte de résident. Cependant dans votre cas en raison de votre stabilité en France et de votre emploi, je pense sans bien sur pouvoir l'affirmer que votre carte ne vous sera pas retirée.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre retour

Mais l'histoire des 4 ans, c'est une loi qui est passée en 2007 il me semble. mes dates sont bien antérieures. Est-ce que cela change quelque chose?

Y a t il possibilité de recours au cas où?

Bien cordialement

Par Visiteur

Madame

Vous avez parfaitement raison. La loi est d'application immédiate, ce qui signifie que votre situation actuelle est regardée en fonction de cette loi.

Cependant comme je vous l'ai précisé il est peu probable que votre carte vous soit retirée en raison de votre durée de résidence en France et de votre emploi.

En cas de retrait vous bénéficiez bien sur de recours.

Cordialement

Par Visiteur

Merci beaucoup

Par Visiteur

Chère Madame,

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant très sincèrement que tout se passe pour le mieux.

Très cordialement